



Département de la LOIRE
COMMUNE DE SAINT-GEORGES DE BAROILLE
42510
Tél. 04 77 65 44 44
contact@saintgeorgesdebaroille.com

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2019

Le six du mois de mai deux mille dix-neuf, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Saint Georges de Baroille s'est réuni dans le lieu habituel pour une séance ordinaire, publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre SEIGNOL, Maire.

Date de la convocation : 30 avril 2019

Etaient présents : M. SEIGNOL Jean-Pierre, M. BOUTTET Ludovic, M. Claude ROCHE, M. Gilles SIMON, M. GAY Sébastien, M. Dominique DEMARE, M. Frédéric BRUSQ, Mme ARMAND Josiane.

Etait excusé : M. Philippe VIALON, donne pouvoir à M. Jean-Pierre SEIGNOL,

Secrétaire de séance : M. Gilles SIMON

Le compte-rendu de la séance du 25 mars est approuvé sans réserve.

Attribution de subventions

Après lecture des demandes de subventions, Le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions suivantes : 50 € à l'Adapei/Actiforez, 50 € au Docteur Clown, 45 € à l'ARPA (Association Roannaise Pour l'Apprentissage), 50 € au Foyer Collège de St Germain, 40 € Le Colombier La Blégnière, 40 € Judo club Germanois, 20 € à MFR St Laurent de Chamousset.

Les demandes suivantes n'ont pas été retenues : AFSED (Association Française des Sclérosés en Plaques), AMF Téléthon : la commune participe à la "Journée du Téléthon" lors de la dictée au mois de novembre, France Alzheimer, Association Région Roannaise Aide aux Victimes Et Médiation (ARRAVEM), CROIX ROUGE FRANCAISE de Roanne, DDEN, FC Val d'Aix, Jeunesse et Plein Air, Les Restaurants du Cœur de Saint-Etienne, S.A.S. Les Toits du Val.

Opposition au transfert à la CCVAI au 1/1/2020 de la compétence assainissement des eaux usées et pluviales

Les communes membres d'une communauté de communes peuvent différer au 1/1/2026 (au lieu du 1/1/2020) leur obligation de transférer les compétences eau et assainissement à l'intercommunalité, en activant un mécanisme de blocage avant le 1/7/2019 (loi N° 2018-702 du 3/8/2018 sur le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes). Ce pouvoir d'opposition s'applique si 25 % des communes membres représentant au moins 20 % de la population intercommunale s'opposent à ce transfert, à condition qu'elles délibèrent au plus tard le 30/6/2019. Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la CCVAI au 1/1/2020 de la compétence assainissement des eaux usées et pluviales.

Dissolution du budget annexe du Lotissement Pré Vert

Considérant que les opérations afférentes au budget annexe du Lotissement Communal Pré Vert qui a fonctionné de 2010 à 2013 sont définitivement closes, le Conseil Municipal adopte la constatation de dissolution de ce budget annexe au 31/12/2018.

Convention pour fourrière pour chiens

La convention signée en 2015 avec la SPA arrive à échéance fin 2019. M. le Maire donne lecture de la nouvelle convention proposée pour une durée de 5 ans. La subvention pour ce service est de 0,40 € par habitant. Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise le Maire à la signer.

Adressage - approbation de la dénomination des voies et du principe de la numérotation métrique

La Commission "adressage" soumet une première ébauche des dénominations des voies. Quelques modifications doivent être apportées. Ce point sera délibéré lors du prochain conseil municipal.

Motion AMF - principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé

Le projet de loi relatif à l'organisation et à la transformation du système de santé comporte de nombreuses dispositions impactant les communes et intercommunalités. Or, les élus locaux, en dépit de leur très forte implication pour favoriser l'accès aux soins de leurs administrés sont insuffisamment associés à la gouvernance des politiques de santé. Pourtant, comme l'a démontré à de nombreuses reprises l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité toute décision concernant l'organisation territoriale de l'offre de soins a des impacts forts sur le territoire en terme d'emploi, de service, d'installation de ménages comme d'entreprises mais aussi sur l'état de santé des populations. L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité s'est, en ce sens, récemment prononcée contre toute nouvelle fermeture d'établissements de santé public, quand la qualité et la sécurité des soins sont reconnues, afin de favoriser un aménagement équilibré du territoire. Le conseil municipal adopte la motion de l'AMF présentant les principes et valeurs devant guider les évolutions du système de santé. L'objectif de ce vœu est double : rappeler l'engagement des élus locaux et interpeller l'Etat.

Questions diverses

Le Conseil Municipal ne donne pas suite :

- à la demande de motion des représentants du personnel de l'Office National des Forêts pour le maintien du service public de l'ONF.
- à la demande de subvention exceptionnelle suggérée par l'Association des Maires de France (AMF) en faveur de la restauration de Notre-Dame de Paris
- à l'adhésion du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués.
- à la demande du SIEL TE-LOIRE concernant une Délégation de service public (DSP) pour la gestion du service public d'infrastructures de recharge pour véhicule électrique à compter de 2020 pour 8 ans (IRVE). A ce stade, le SIEL TE-LOIRE sollicite avant tout un accord de principe sur cette démarche de transfert à son bénéfice de la compétence IRVE, sous réserve et sans préjudice. La délibération actant du transfert devra intervenir en novembre 2019. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner d'accord de principe au SIEL pour ce projet.

M. le Maire donne lecture du tableau des TH, TF, TFNB, CFE des communes de la CCVAI pour 2019.

- L'agent de St Jodard a fait part de sa reconduction pour 1 an de sa mise en disponibilité à partir du 31/8/2019. Une rencontre entre les maires du RPI sera programmée pour l'organisation du personnel communal au sein du RPI à la rentrée 2019.

- M. le Maire rappelle que les élections européennes auront lieu le 26/5/2019.

- Pour la commémoration du 8 mai, la population est invitée à participer à cette cérémonie à 11 h 15 au monument, suivie d'un vin d'honneur en mairie.

- Le Cyclo Club de la Groasse organise sa randonnée cyclotouriste intitulée "Randonnée des crêtes" au départ de Fourneaux le dimanche 19 mai. Cette randonnée traversera la commune de St Georges.

- M. le Maire informe le conseil municipal de l'état fait par l'Atelier de Couverture concernant la toiture de l'église. Dans les années à venir, une réfection de la couverture devra être envisagée avant que de grosses infiltrations endommagent la charpente.

- Les 15 et 16 juin aura lieu le 32ème Rassemblement des St Georges de France à St Georges en Couzan.

Fin de séance : 22 h 45

Prochaine séance : Lundi 24 juin 2019 à 20 h 30

Le Maire,
Jean-Pierre SEIGNOL

Le secrétaire,
Gilles SIMON

